

Après le
**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
MAINTENANCE des VEHICULES**

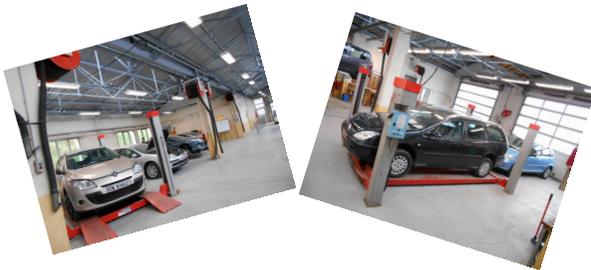
POURSUITES D'ETUDES :

BTS : Maintenance et après-vente automobile,
option Véhicules Particuliers

OU VIE ACTIVE

Le bachelier professionnel en MV est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des véhicules, c'est à dire :

- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques.
- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs (succursales, concessionnaires, agents)
- dans les services de maintenance des entreprises de transport
- dans les services de maintenance de flottes de



ORGANISATION DES MINI STAGES

- Accueil des collégiens de 3^{ème} du 30 janvier au 12 mai 2017
- Sur 1 journée
- Priorité à l'observation de séquences d'enseignement professionnel
- Accueil personnalisé avec fiche de préparation et fiche de satisfaction
- **Personne à contacter** : David Sasse, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques
(david.sasse@ac-limoges.fr)

PORTES OUVERTES

VENDREDI 17 MARS
16h00 à 19h00
SAMEDI 18 MARS 2017
09H00-12H00

www.lproussillat.fr



**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
MAINTENANCE des VEHICULES**

Option A: **VEHICULES PARTICULIERS**



La Valette
23320 SAINT-VAURY

Tél. : 05.55.80.27.55
Fax : 05.55.80.23.80
Email : ce.0230027e@ac-limoges.fr



APRES UNE CLASSE DE 3^{EME}

Vous pouvez entrer en

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
MAINTENANCE DES VEHICULES**



L'action du bachelier professionnel est organisée et réalisée dans le cadre d'une démarche de maintenance et de service.

Elle implique un comportement visant des objectifs de qualité totale tant dans le travail d'équipe que dans la relation avec la clientèle.

Développée dans une logique commerciale, elle est réalisée au sein d'un service après vente intégré ou non à un réseau constructeur.

ACTIVITES DU DOMAINE PROFESSIONNEL

- Accueillir et conseiller le client, réceptionner le véhicule
- Effectuer un diagnostic
- Maintenir, dépanner, réparer le véhicule
- Restituer le véhicule au client



CONTENU DE LA FORMATION

HORAIRE HEBDOMADAIRE (indicatif)			
ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Term.
	Période de formation en lycée :		
Domaine Professionnel	13 h	14 h	14 h
Mathématiques et Sciences physiques	5 h	5 h	4 h 30
Gestion		1 h 30	1 h 30
Français Histoire - Géographie	5 h	4 h 30	4 h 30
Anglais	2 h	2 h	2 h
Éducation artistique - Arts appliqués	1 h	1 h	1 h
Éducation physique et sportive	2 h	3 h	3 h
Prévention Sécurité Environnement	1 h	1 h	1 h
Enseignement Général Lié à la Spécialité (EGLS)	0 h 30	0 h 30	0 h 30
Accompagnement personnalisé	1h	1 h	1 h
Etude surveillée	1 h	1 h	1 h
Périodes de Formation en Milieu Professionnel : (1)	6 sem.	8 sem.	8 sem.

(1) Organisée de façon à assurer une continuité pédagogique entre l'établissement scolaire et l'entreprise, correspond à une mise en situation permettant des interventions sur véhicules de technologie actuelle.

En complément, s'ajoutent les formations, (d'une durée de 12 h chacune) :

- à l'Habilitation électrique B1VL
- À l'Habilitation climatisation

- à l'attestation de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

- au certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

EPREUVE DE L'EXAMEN

REGLEMENT



EPREUVES	COEF	FORME	DUREE
E1 Épreuve scientifique et technique			
E11 Mathématiques	1,5	CCF(1)	
E12 sciences physiques et chimiques	1,5	CCF	
E2 Épreuve technologique			
U2 Étude de cas – Expertise technique	3	écrite	3 h
E3 Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel			
E31 Réalisation d'intervention sur véhicule	4	CCF	
E32 Communication technique: diagnostic Sur système mécanique	3	CCF	
E33 Diagnostic sur système piloté	3	CCF	
E34 Economie-Gestion	1	écrite	2 h
E35 Prévention Santé Environnement	1	écrite	2 h
E4 Epreuve de langue vivante	2	CCF	
E5 Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique			
E51 Français	2,5	écrite	2 h 30
E52 Histoire Géographie	2,5	écrite	2 h
E6 Arts appliqués	1	CCF	
E7 Épreuve d'éducation physique et sportive	1	CCF	
Épreuve facultative			
UF1 Langue vivante (2)		Orale	20 min (3)

(1) CCF Contrôle en Cours de Formation

(2) Langue choisie obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

(3) dont 5 minutes de préparation.